

## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| Introduction .....                                     | 2 |
| Profil enseignement .....                              | 3 |
| - Compétences et acquis au terme de la formation ..... | 3 |
| - Programme détaillé .....                             | 3 |
| - Programme par matière .....                          | 3 |
| - Prérequis entre cours .....                          | 4 |
| - Cours et acquis d'apprentissage du programme .....   | 4 |
| Informations diverses .....                            | 5 |
| - Conditions d'accès .....                             | 5 |
| - Pédagogie .....                                      | 5 |
| - Evaluation au cours de la formation .....            | 5 |
| - Formations ultérieures accessibles .....             | 5 |
| - Gestion et contacts .....                            | 5 |
| - Organisation pratique .....                          | 6 |

## MINARKE - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#) offre :

- une réelle initiation en histoire de l'art et archéologie conçue dans une perspective d'ouverture ou de complémentarité éventuelle par rapport à la discipline de votre majeure ;
- une initiation théorique et pratique à diverses problématiques en histoire de l'art et archéologie ;
- un enrichissement, par le contact avec l'histoire de l'art et l'archéologie, du regard et de l'approche spécifiques de la discipline de la majeure.

Pour plus d'informations sur les masters accessibles, voir [Formations ultérieures accessibles](#)

## MINARKE - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir l'histoire de l'art et l'archéologie, disciplines autres que celle de sa majeure, et en saisir leurs spécificités, leurs fondements et leur rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#).

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en histoire de l'art et archéologie afin d'en saisir les spécificités.
2. Démontrer une connaissance et une compréhension des méthodes d'analyse et d'interprétation des Œuvres d'art et des cultures matérielles.
3. Découvrir et saisir la rigueur exigée par l'histoire de l'art et l'archéologie et faire preuve de cette intégration.
4. Faire preuve d'une capacité de raisonnement spécifique à l'histoire de l'art et à l'archéologie.
5. Percevoir les spécificités de l'histoire de l'art et de l'archéologie et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique.

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2020-2021

⊕ Activité cyclique dispensée en 2020-2021

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2020-2021

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

*L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par an.*

Bloc  
annuel

2 3

#### o Contenu:

##### o Introduction à la discipline (10 crédits)

Deux cours à choisir parmi :

|             |  |                                    |       |           |    |   |   |
|-------------|--|------------------------------------|-------|-----------|----|---|---|
| ⊗ LARKE1110 | Musées et patrimoine   | Joël Roucloux                      | 30h   | 5 Crédits | q2 | x | x |
| ⊗ LARKE1120 | Iconographie et iconologie   | Marco Cavalieri<br>Ralph Dekoninck | 30h   | 5 Crédits | q2 | x | x |
| ⊗ LARKE1230 | Matériaux et techniques de l'Antiquité, archéométrie et archéologie du bâti      | Jan Driessen<br>Laurent Verslype   | 30h   | 5 Crédits | q1 | x | x |
| ⊗ LARKE1235 | Matériaux et techniques des arts plastiques, archéométrie et archéologie du bâti | Philippe Bragard                   | 30h   | 5 Crédits | q1 | x | x |
| ⊗ LARKE1245 | Notions d'esthétique et de philosophie de l'art                                  | Danielle Lories                    | 22.5h | 5 Crédits | q2 | x | x |

##### o Arts et civilisations (20 crédits)

Quatre cours à choisir parmi :

|             |  |   |     |           |    |   |   |
|-------------|--|---|-----|-----------|----|---|---|
| ⊗ LARKE1150 | Arts et civilisations : archéologie du nord-ouest européen | Laurent Verslype  | 30h | 5 Crédits | q2 | x | x |
| ⊗ LARKE1151 | Arts et civilisations : moyen âge et Renaissance           | Anne Dubois (supplée<br>Ralph Dekoninck)<br>Ingrid Falque | 30h | 5 Crédits | q2 | x | x |

|             |   |   |       |           |      |   | Bloc annuel |   |
|-------------|---|---|-------|-----------|------|---|-------------|---|
|             |   |   |       |           |      |   | 2           | 3 |
| ⊗ LARKE1552 | Arts et civilisations : antiquité gréco-romaine                     | Jan Driessen<br>Martina Marano (supplée<br>Marco Cavalieri) | 30h   | 5 Crédits | q2 ⊕ | x | x           |   |
| ⊗ LARKE1553 | Arts et civilisations : Égypte, Mésopotamie et Proche-Orient        | Benoît Lurson<br>Jan Tavernier                              | 30h   | 5 Crédits | q1 ⊗ | x | x           |   |
| ⊗ LARKE1554 | Arts et civilisations : architecture de la Renaissance à nos jours  | Philippe Bragard  | 30h   | 5 Crédits | q2 ⊕ | x | x           |   |
| ⊗ LARKE1555 | Arts et civilisations : Préhistoire et protohistoire                | Nicolas Cauwe<br>Jan Driessen                               | 30h   | 5 Crédits | q1 ⊕ | x | x           |   |
| ⊗ LARKE1556 | Arts et civilisations : architecture de l'Antiquité et du moyen-âge | Philippe Bragard  | 30h   | 5 Crédits | q2 ⊗ | x | x           |   |
| ⊗ LARKE1557 | Arts et civilisations : du Baroque au Romantisme                    | Alexander Streitberger                                      | 30h   | 5 Crédits | q1 ⊗ | x | x           |   |
| ⊗ LARKE1559 | Arts et civilisations : de l'impressionnisme à l'art actuel         | Alexander Streitberger                                      | 30h   | 5 Crédits | q2 ⊗ | x | x           |   |
| ⊗ LMUSI1511 | Arts et civilisations: histoire de la musique                       | Brigitte Van Wymeersch                                      | 37.5h | 5 Crédits | q1 ⊕ | x | x           |   |

### Prérequis entre cours

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

### Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant?".

## MINARKE - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

#### Conditions spécifiques d'admission

Cette mineure est accessible à tout bachelier pour autant que son cursus principal le permette (voir [Bacheliers concernés](#)).

### PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont suivi la [Mineure en histoire de l'art et archéologie](#), les masters suivants sont accessibles :

|   |   |   |
|---|---|---|
| Bachelier en histoire<br>Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</li> <li>• Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</li> </ul> | Accès moyennant maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme du master |
| Autre bachelier en philosophie, arts et lettres   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</li> <li>• Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale</li> </ul> | Accès moyennant maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master |

Dernière mise à jour : janvier 2020

### GESTION ET CONTACTS

#### Gestion du programme

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Faculté                              |  |
| Entité de la structure               | SSH/FIAL   |
| Dénomination                         | Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)   |
| Secteur                              | Secteur des sciences humaines (SSH)  |
| Sigle                                | FIAL   |
| Adresse de l'entité                  | Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.11<br>1348 Louvain-la-Neuve<br>Tél: +32 (0) 10 47 48 50<br><a href="http://www.uclouvain.be/fial">http://www.uclouvain.be/fial</a>                     |
| Site web                             |  |
| Mandat(s)                            |  |
|                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Doyen : Cédric Fairon</li><li>• Directrice administrative de faculté : Bérengère Bonduelle</li></ul>   |
| Commission(s) de programme           |  |
|                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Ecole d'histoire de l'art, archéologie et musicologie (ARKE)</li></ul>   |
| Responsable académique du programme: | <a href="#">Alexander Streitberger</a>   |
| Personne(s) de contact               |  |
|                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Fiorella Flamini, conseillère aux études: <a href="mailto:conseiller.etudes-fial@uclouvain.be">conseiller.etudes-fial@uclouvain.be</a></li></ul> |

## ORGANISATION PRATIQUE

---

**L'étudiant répartit les 30 crédits de la mineure entre le bloc 2 et le bloc 3 de son bachelier, de manière à ce que son programme annuel (majeure + mineure) comporte 60 crédits.**

### 1. Admission et inscription

#### **Admission à la mineure**

Il n'y a pas de condition ou de modalité d'admission particulières pour cette mineure.

#### **Inscription à la mineure**

Après la réussite de la première année de bachelier (60 crédits acquis) ou l'admission à poursuivre dans le cycle de bachelier (45 crédits acquis), l'étudiant se réinscrit en ligne à son programme d'études et s'inscrit alors à la mineure. L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

#### **Modification de l'inscription à la mineure**

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à Madame Fiorella Flamini ([conseiller.etudes-fial@uclouvain.be](mailto:conseiller.etudes-fial@uclouvain.be)).

### 2. Inscription aux activités de la mineure

L'étudiant sera attentif à respecter les préalables aux activités de la mineure et les prérequis entre celles-ci. Toute question relative à la composition du programme de mineure peut être adressée au responsable académique de celle-ci (voir [Gestion et contacts](#)).

L'inscription aux activités de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités de la majeure sur le bureau virtuel de l'étudiant.

#### **Horaire des activités**

L'horaire peut être consulté sur le portail facultaire à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>.

#### **Résolution de conflits horaires**

La vérification de l'horaire des activités de la majeure et de la mineure relève de la responsabilité de l'étudiant.

En cas de conflit horaire :

- Si le conflit horaire concerne une activité au choix (de la majeure ou de la mineure), l'étudiant peut arrêter son choix sur une autre activité proposée.
- Moyennant l'accord du secrétaire de jury de bachelier\*, l'étudiant peut intervertir (anticiper/reporter), entre les deuxième et troisième blocs annuels de bachelier, des activités au sein de la majeure ou des activités de la majeure et de la mineure.
- L'étudiant peut proposer au responsable académique de la mineure le remplacement d'un cours de son programme de mineure par un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit.

Si aucune de ces solutions n'est envisageable, l'étudiant peut assumer le conflit horaire. Dans ce cas, il doit prendre contact avec les titulaires des cours concernés par le conflit pour prendre connaissance d'éventuels modalités/dispositifs alternatifs.

(\*) Pour l'étudiant inscrit dans une autre faculté que FIAL, il s'adressera à son jury et/ou à son conseiller aux études et/ou au responsable académique de la mineure, selon les modalités définies par celle-ci.

### 3. Organisation des examens

#### Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des activités de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit à ceux de sa majeure.

En cas de difficultés relatives à l'inscription aux examens, l'étudiant s'adresse au secrétariat de sa faculté. Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à la [gestionnaire de parcours](#).

Après inscription aux examens, le choix d'une plage horaire sur les listes de passage des examens oraux se fait sur Moodle. En cas de difficultés, l'étudiant s'adresse directement aux horairistes de la Faculté de philosophie, arts et lettres ([reservations-fial@uclouvain.be](mailto:reservations-fial@uclouvain.be)).

#### Horaires des examens

L'horaire des examens organisés par la Faculté peut être consulté à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-examens.html>. Si le programme de la mineure comporte des activités organisées par une autre faculté, l'horaire des examens est à demander au secrétariat de la faculté organisatrice.

Pour les étudiants FIAL, en cas de conflit horaire (deux examens prévus en même temps), l'étudiant envoie un e-mail aux horairistes de la Faculté ([reservations-fial@uclouvain.be](mailto:reservations-fial@uclouvain.be)).

*Dernière mise à jour : janvier 2020*